

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE**

Réunion du 11 octobre 2013
L'an deux mille treize à 14 heures et trente.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe astienne, dûment convoquée, s'est réunie dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Béziers-Méditerranée, à Béziers, sur convocation de son président, Henri CABANEL. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Membres de la CLE présents :

| COLLEGE DES ELUS | COLLEGE DES USAGERS | COLLEGE DE L'ETAT |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Monsieur Henri CABANEL | Madame Nora TABERKOKT | AE RMC (Madame Evelyne LACOMBE |
| Madame Michèle TEXIER | Monsieur Arnaud LUPIA | DDTM 34 (Madame Charlotte COURBIS), |
| Madame Florence BRUTUS | Monsieur Pierre COLIN | ARS (Madame Catherine MOREL) |
| Madame Ariane SOTO-DESCALS | Monsieur Jacky LAUTIER | |
| Monsieur Robert GELY | Madame Marie-France DURANCEL | |
| Monsieur Jean-Luc GERGES | | |
| Monsieur Serge PESCE | Monsieur Jean-Guy AMAT | |
| Madame Véronique SALGAS | | |
| Monsieur Claude ZEMMOUR | | |
| Monsieur Jean-Yves LE BOZEC | | |
| Monsieur Christophe THOMAS | | |
| | | |
| | | |

Membres de la CLE représentés par mandat :

Monsieur Philippe VIDAL, Monsieur François COMMEINHES, Monsieur Robert RALUY, Monsieur Pierre BEAUDIER, Madame Yolande ROTH, Monsieur François TAUPIN, Monsieur Serge TEYSSÉDRE, Monsieur Paul MAUZAC, Monsieur Guy AMIEL, Madame Stéphanie SENEGA SANCHEZ ; DREAL (Monsieur Paul CHEMIN).

Excusés/Absents :

Monsieur Jean-Pierre BALZA, Madame Sarah FAURE, Monsieur Jean-Michel DU PLAA, Monsieur Frédéric PIONCHON, Monsieur Jean-Noël BADENAS, Monsieur Edgard SICARD, Monsieur Jean MIAS, Monsieur Thierry RAMAYE, Madame Anne DUBOIS-DE-MONTREYNAUD, Monsieur Jean-Pascal PELAGATTI, Monsieur Bernard AURIOL, Monsieur Christophe MERCADIER.

Etaiement également présents :

Monsieur Claude CALAS, Madame Cécile IDIER, Monsieur Philippe BARBET, Madame Léonie CAMBREA, Madame Nathalie EGEE, Monsieur Sébastien THERON, Madame Laure MATON, Madame Véronique DUBOIS, Madame Géraldine MARTINEZ et Madame Lucile LAPLANCHE, avocate (cabinet juridique DPC).

Objet : Validation par le comité de pilotage de l'étude de détermination du volume prélevable sur l'aquifère astien

EXPOSE :

La nappe astienne, en équilibre précaire, a été classée, en 2010, en Zone de Répartition des Eaux. Cette inscription de la ressource en ZRE constitue le moyen pour l'état d'instaurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans la ressource par un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Elle suppose également, en préalable à la délivrance de nouvelles autorisations, **l'engagement d'une démarche d'évaluation précise du déficit constaté**, de sa répartition spatiale et si nécessaire de sa réduction en concertation avec les différents usagers, dans un souci d'équité et un objectif de restauration de l'aquifère.

C'est dans ce cadre qu'a été menée l'étude **de détermination du volume prélevable sur l'aquifère astien** dont les résultats conduiront à adapter les prélèvements à la capacité de la nappe. Cette étude, confiée au bureau d'étude ANTEA Group (Montpellier), a été lancée en janvier 2011. Elle a été conduite par un comité de pilotage, rassemblant, entre autres, plusieurs experts hydrogéologues.

A l'issue de nombreux mois de travail, **cette étude est arrivée à terme** et a été validée par le comité de pilotage.

L'étude finalisée, l'Etat va saisir la CLE pour que celle-ci élabore, sur la base des résultats de l'étude, sa stratégie pour résorber les déficits et gérer durablement la ressource à travers la définition d'un Plan de Gestion concerté.

Il est proposé à la CLE de prendre acte de la fin de l'étude afin d'engager, sur la base de ses résultats, les travaux nécessaires tels que cités ci-dessus.

DECISION :

Après délibération, les membres de la CLE, PRENNENT ACTE de la fin de l'étude dont les résultats ont été présentés en séance et S'ENGAGENT, à l'unanimité, à conduire un plan de gestion de la ressource en eau, pour respecter le volume prélevable de la nappe astienne, en concertation avec les acteurs concernés du territoire.

Le Président
SAGE Nappe Astienne
Commission
Locale
de l'Eau
* *
Henri CABANEL
C.M.E.T.A.